

2014/6212 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT GLOBAL DE 1 800 EUROS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES POUR L'ORGANISATION DE DIVERS PROJETS ET MANIFESTATIONS. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Forte de 138 000 étudiants, la Métropole lyonnaise s'est dotée en 2010 d'un schéma de développement universitaire ambitieux, élaboré en étroite collaboration avec le PRES, Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, « Université de Lyon », qui réunit les 19 principaux établissements d'enseignement supérieur de notre territoire.

Le renforcement de la qualité de l'accueil des étudiants constitue un point essentiel de ce schéma. En effet, plus d'un Lyonnais sur dix est désormais un étudiant. Nous favorisons la vie des étudiants à travers des actions d'accueil, d'intégration sociale et culturelle à la Maison des Etudiants. Cet équipement de la Ville de Lyon est dédié aux étudiants de toutes les formations de la métropole. Ces derniers peuvent y préparer la rentrée avec l'Espace Multiservices Etudiant (EME), retirer les invitations de la Nuit des Etudiants du Monde (NEM), acheter le Pass culture jusqu'en mars, retirer les invitations gratuites du site web *lyoncampus.fr* de septembre à mai. De plus, toute l'année, cet espace accueille une quarantaine d'associations étudiantes et leur permet de développer leurs projets.

Enfin, le site étudiant d'actualité et d'infos pratiques, *lyoncampus.fr*, donne aux étudiants toutes les clés de la cité : actualités, guide, services.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales.

Ainsi, dans le cadre de notre politique de soutien à l'animation de la vie étudiante, je vous propose de soutenir certains projets qui ont retenu toute mon attention.

### **ESN Cosmolyon (Erasmus student network)**

L'Association, composée d'étudiants de tous les établissements d'enseignement supérieur de Lyon, a pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants étrangers à Lyon et la promotion de la mobilité internationale. A cet effet, elle organise des rencontres « happy-hours » entre les Lyonnais et les étudiants en mobilité. Elle propose des sorties culturelles à Lyon et dans la France entière pour faire découvrir le patrimoine et la culture française.

L'Association fait partie du réseau Européen Erasmus Student Network et le bureau de Lyon souhaite accueillir le Council of national representatives of ESN International à Lyon (l'assemblée générale du réseau national des bénévoles d'ESN). L'événement rassemble 60 responsables associatifs pendant 4 jours en février 2014 pour des plénières thématiques et différentes activités dans la ville.

En raison de l'intérêt manifeste de cette initiative qui contribue au rayonnement national de la ville de Lyon, je vous propose d'accorder une subvention de 1 000 € à l'Association ESN Cosmolyon.

### **RSPL (Radio Sciences Po Lyon)**

L'Association, récemment créée, a pour objectifs la création, l'animation et la diffusion d'une web radio étudiante. Des programmes culturels, musicaux et d'information seront proposés aux auditeurs. Dans un premier temps, RSP Lyon souhaite devenir un vecteur de communication de la vie associative étudiante, notamment à l'IEP. Ensuite, cette voie nouvelle de la vie étudiante lyonnaise se propose d'être le promoteur de projets et d'événements culturels émergents. Enfin, l'Association se dotera d'un site internet qu'elle consacrera à des annexes visuelles et à des podcasts pour la rediffusion d'émissions.

Devant l'intérêt manifeste de ce travail journalistique qu'effectuent bénévolement des étudiants de l'IEP, vecteur de réussite dans leurs parcours de formations et parce que cette initiative contribue à faciliter l'expression des étudiants, je vous propose d'allouer une subvention de 800 € à l'Association RSPL. »

Oùï l'avis de sa Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités ;

### **DELIBERE**

1- Les subventions de fonctionnement suivantes sont allouées aux associations étudiantes et organismes d'enseignement supérieur ci-après :

- ESN cosmolyon pour l'organisation de l'assemblée générale du réseau national des Erasmus à Lyon : 1 000 € ;
- RSPL pour la création et l'animation d'une web radio : 800 €.

2- La dépense en résultant, soit 1 800 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2014, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, enveloppe 2014\_00003, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

J. F. ARRUE